



Carcassonne, le 24 mai 2013

Rémy-Charles Sirvent
Secrétaire départemental du SE-UNSA 11

à

A Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Aude dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale pour deux mois qui portera sur les sujets suivants :

- Suppression de stages de formation continue.
- Charge de travail des directeurs d'écoles et nouvelle vague de renouvellement des aides à la direction.
- Réponse aux demandes de temps partiels.
- Mise en place du comité départemental de suivi des rythmes scolaires.
- Respect du paritarisme.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Rémy-Charles Sirvent

Secrétaire départemental du SE-UNSA